

AVIS AU PUBLIC – CIRCULATION

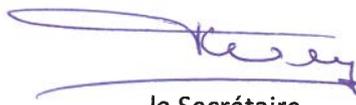
Concerne : Modification du règlement général de circulation

La délibération du conseil communal du 3 février 2025 portant modification du règlement général de circulation (point 11ab) a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics le 18 février 2025 (réf. cce/rc/avis/25/6703) et le Ministère des Affaires intérieures le 25 février 2025 (réf. 322/25/CR).

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 5 mars 2025

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,



le Secrétaire



le Bourgmestre